



## Compte-rendu

### Conseil municipal du mardi 23 novembre 2021 Séance n°6

Sur convocation du Conseil en date du 17 novembre 2021, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 23 novembre 2021 à 20h30 dans la salle du Conseil municipal au 14 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

#### **Présents : 14**

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, VANDER MOTTE Elisabeth, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

#### **Arrivée en cours de séance :**

#### **Absent non excusé :**

**Procuration :** REES Philippe pouvoir donné à VANDER MOTTE Elisabeth,  
BARREAU Emilie pouvoir donné à DENIAU Eric,  
KNEZEVIC Erwan pouvoir donné à BERGOUGNOUX Sébastien,

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance à 20h06 en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

### **Affaire n°1 : Lignes directrices de Gestion – cycle de travail.**

Le Maire rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique (article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000).

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées. La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires)

#### **Détermination des cycles de travail dans la collectivité**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivant :

Service administratif : cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours  
Services techniques : cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours  
Agence postale : cycle hebdomadaire : 17h50 par semaine sur 2,5 jours  
Agent technique : cycle hebdomadaire : 10h50 par semaine sur 3 jours  
Agent technique annualisé sur 9h80 par semaine sur 4 jours

### Fixation de la journée de solidarité

Chaque collectivité se doit d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel de la collectivité.

Le dispositif suivant est retenu :

le travail de 7 heures supplémentaires ou complémentaires (proratisé en fonction du temps de travail effectif).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

### **Affaire n°2 : FDSR-F2D**

L'objectif principal de ce projet est de rénover en 2022 la salle des fêtes.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental dans le cadre du FDSR-F2D 2022 ainsi que la Préfecture pour obtenir une DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>CHIFFRAGE PREVISIONNEL SALLE DES FETES - LE LOUROUX</b>			
<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES H.T</b>	
GEOMETRE	1 700,00 €	DETR	100 000,00 €
ARCHITECTE	20 500,00 €	F2D	47 840,00 €
SPS	2 000,00 €		
DIAGNOSTIC AMIANTE	1 000,00 €		
BUREAU DE CONTROLE	3 500,00 €		
COUVERTURE	65 000,00 €		
ACOUSTIQUE	2 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	91 360,00 €
ELECTRICITE	9 000,00 €		
CHAUFFAGE	25 000,00 €		
MENUISERIES	20 000,00 €		
MACONNERIE - ISOLATION	75 000,00 €		
ARCHITECTE INTERIEUR	5 500,00 €		
PEINTURE	9 000,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>239 200,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>239 200,00 €</b>

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Affaire n°3 : Aliénation d'une partie du CR n°93.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un acte notarié concernant l'aliénation partielle du chemin rural n° 93 au lieu-dit La Hubaudière.

Ce Chemin rural n° 93 traverse les parcelles AR 208, AR 280 et AR 100 et il serait d'un point de vue pratique et intéressant que les propriétaires acquièrent une portion de ce chemin permettant ainsi de relier l'ensemble de leurs parcelles.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Monsieur le Maire clôt la séance à 21h33.**



Le Maire

Eric DENIAU